

GRAND PRIX DE TOURS-ARDREE

03 et 04 octobre 2020

TOURS ARDREE

Golf de Tours Ardree

37360 Saint Antoine du Rocher

02 47 56 77 38 - Mail : tours.ardree@bluegreen.fr

Site internet : www.bluegreen.fr et www.association-sportive-golf-tours-ardree.fr

RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales amateurs.

Les conditions de ce règlement particulier prévalent sur celles des règlements généraux.

1- CONDITIONS DE PARTICIPATION

Épreuve ouverte aux joueurs répondant aux exigences des Règles du Statut d'Amateur, ayant 30 ans ou plus la veille de l'épreuve.

Les joueurs devront être licenciés de la Fédération Française de Golf et s'être acquittés du « droit de jeu fédéral » de 35€ ou être licenciés d'une Fédération étrangère reconnue, être titulaire d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du golf en compétition ou, si le joueur a fourni un certificat en 2018 ou 2019, attester avoir répondu négativement à toutes les questions du questionnaire de santé disponible sur l'espace licencié, faute de quoi l'inscription sera rejetée. Pour les joueurs non-licenciés en France, le certificat médical devra être fourni lors de l'inscription.

2- FORME DE JEU

Stroke-Play - 36 trous - 18 trous par jour - Classement sur l'addition des 2 jours.

	EPREUVE NON FUMEUR	
Une série Dames :	index inférieur à 18,4	Départs marques bleues
Une série Messieurs :	index inférieur à 15,4	Départs marques blanches

Le champ des joueurs est limité comme suit :

Nombre total de joueurs maximum	Dont Dames minimum	Dont wild cards maximum
96	21	10

Si le nombre des candidatures dépasse le nombre de joueurs maximum autorisé, les inscrits seront désignés en appliquant les directives du Vade-mecum 2020 (Cahier des charges des Grand Prix 1.2.1-4 §7).

Note 1 : La Ligue du Centre-Val de Loire dispose de wild cards, incluses dans le nombre total de participants.

Note 2 : L'ordre des Mérites et l'index seront pris en compte à la date du **18 septembre 2020**

Les joueurs licenciés d'une fédération étrangère devront fournir une attestation d'index à cette date.

Départage : Le départage pour la 1ère place se fera en play-off trou par trou sur les trous désignés par le comité de l'épreuve. Autres places : départage selon plan informatique de la ffgolf.

Départs : Le tirage des départs sera réalisé dans l'ordre des index le premier jour, puis selon le classement inversé du premier jour, pour le deuxième jour.

3- INSCRIPTIONS ET ENGAGEMENTS

Inscriptions uniquement par courrier, accompagnées du droit d'engagement à **partir du 1^{er} Août 2020 et jusqu'au 18 septembre 2020 à 18 heures**, à envoyer à : Golf de Tours Ardrée – 37360 Saint Antoine du Rocher

Droit d'engagement (journée d'entraînement comprise) :

- 60 Euros (30 Euros pour les jeunes nés après le 01/01/1995)
- 40 Euros pour abonnés BlueGreen (Unisite ou France)
- 20 Euros pour les membres AS de Tours Ardrée

La liste des participants retenus sera communiquée à la *Ligue* avant le **25 septembre 2020** à 12h.

La journée d'entraînement est prévue le vendredi 2 octobre, sur réservation des départs au Golf.

Tout joueur déclarant forfait après la date limite d'inscription reste redevable du droit d'engagement.

4- REMISE DES PRIX

30 minutes après l'arrivée de la dernière partie.

Classement en brut uniquement.

Trophée aux premiers des classements Hommes et Dames.

Autres Prix : 2^{ème} Brut Dames ; 2^{ème} Brut Hommes

6- COMITÉ DE L'ÉPREUVE

Sur nécessité, le comité de l'épreuve se réserve le droit de modifier le présent règlement.

Sa composition sera affichée sur le tableau officiel